

Paris : Pour les musiciens du Canal Saint-Martin , la note peut être salée

20 minutes, 20 avril 2015

Avec les premiers rayons de soleil, les Parisiens s'agglutinent sur les quais du Canal Saint-Martin (10^e arrondissement) et les musiciens plus ou moins amateurs pointent le bout de leur nez pour quelques enchaînements d'accords bien sentis. Mi mineur, sol majeur, ré majeur... les copains sont contents, mais au-dessus de leurs têtes l'ambiance est tout autre. Surtout quand les musiciens jouent jusqu'au bout de la nuit, accompagnés d'instruments à vent ou de percussions.

«La guitare sèche jusqu'à 22 heures, ça va. Mais les tam-tams, trompettes et sonos après cette heure-ci sont un vrai problème. D'autant qu'au début les gens jouent, ils chantent, puis ils hurlent», s'insurge Bertrand Lukacs, président de l'association des riverains du canal Saint Martin, qui redoute l'arrivée de cette nouvelle période estivale. «Le souci est que l'eau fait rebondir le son, qui frappe les façades de béton pour venir dans les appartements des uns et des autres», détaille-t-il, sauf que dormir est un droit et une nécessité, donc nous appelons régulièrement la police».

«La seule solution est de confisquer»

L'été dernier, la présence policière avait été renforcée dans le secteur et les forces de l'ordre auraient, selon nos informations, confisqué près de 70 instruments de musique: «Au début, nous observions et nous demandions aux personnes d'aller plus loin ou d'arrêter. Ce qui fonctionne un temps, puis ça recommence. La seule solution est donc de confisquer», assure une source proche du commissariat du 10^e arrondissement. La plupart des interventions et confiscations se déroulent« aux alentours de deux heures du matin, après accord du greffe du tribunal de police de Paris», précise une autre source policière. D'un côté, le musicien écope d'une contravention de 1.000 euros. De l'autre, l'instrument part au tribunal de police, dans une pièce dédiée à ces objets, qui serait déjà bien encombrée.

«Si la plupart des instruments peuvent et sont souvent réclamés le lendemain, le reste doit être gardé un an et un jour avant d'être donné à des associations. Donc ça peut vite être encombrant», précise une source policière. Pour Bertrand Lukacs, le nombre de confiscations reste, lui, dérisoire, et il ne voit pas dans cette méthode une solution.

«La musique est le sommet de la partie émergée de l'iceberg»

«Confisquer ça ne sert à rien. Et ce n'est pas le rôle de la police. C'est une politique plus globale qu'il faut mener et en amont. Car la musique est le sommet de la partie émergée de l'iceberg est une conséquence de l'hyper alcoolisation et des dérives nocturnes», affirme-t-il. Parfois, il dit descendre voir les musiciens pour expliquer la situation: «Et certains s'arrêtent». Selon lui, il faudrait donc des sortes de «patrouilles de jeunes», qui expliquent aux musiciens ce que l'on risque à jouer. «Faire de la prévention avant d'en arriver à la confiscation», tempère-t-il.

De son côté, la police tient à rappeler quelques règles d'usage. «Quand elles veulent jouer à l'extérieur, les personnes doivent aussi se renseigner où cela est possible. Sur le parvis du centre Pompidou, par exemple», rappelle la source proche du commissariat de l'arrondissement.

Source : <http://www.20minutes.fr/paris/1589723-20150420-paris-musiciens-canal-saint-martin-note-peut-etre-salee>